

# CO2 du 5 février 2012 à Vouvant



L'inscription ne sera retenue comme définitive que lorsque le dossier sera complet, conformément au Règlement de l'épreuve, ainsi que si elle est accompagnée du règlement total de la souscription.

Merci d'expédier le dossier complet :

- 1 fiche d'inscription
- les certificats médicaux datant de moins d'un an au 05/02/2012
- le règlement de 7 € par équipier (chèque à l'ordre de Les Echappés de Mélusine)  
(Majoration de 2 € par équipier si inscription surplace)

La liste des équipes inscrites sera mise à jour régulièrement sur <http://echappes.de.melusine.free.fr>.

Dossier d'inscription à renvoyer :

David Bailly  
24 rue des Terrières  
85310 LA CHAIZE LE VICOMTE

Pour nous contacter, plusieurs solutions :

Stéphane Bourcier (02 51 07 43 02 ou 06 25 79 86 60)  
David Bailly (02 72 78 41 70 ou 06 32 31 92 68)  
Mail : [echappes-de-melusine@netcourrier.com](mailto:echappes-de-melusine@netcourrier.com)

**Nom de l'équipe :** .....

## Equipier 1

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : ...../...../.....  
Adresse complète :  
.....  
Code postal : .....  
Ville : .....  
Téléphone domicile : .....  
Téléphone portable : .....  
Adresse mail :  
.....@.....

« Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la CO2 et l'accepte. »

**SIGNATURE :**

## Equipier 2

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : ...../...../.....  
Adresse complète :  
.....  
Code postal : .....  
Ville : .....  
Téléphone domicile : .....  
Téléphone portable : .....  
Adresse mail :  
.....@.....

« Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la CO2 et l'accepte. »

**SIGNATURE :**

## Règlement de la CO2

### Article 1 : Généralités

Les concurrents sont tenus de respecter strictement le code de la route. Aucune route ni intersection ne sera protégée par l'organisation.  
En conséquence, à tout moment et quelles que soient les conditions, les concurrents doivent aborder les zones à risque avec le maximum de prudence.  
En aucun cas, ils ne sont prioritaires sur les autres usagers des routes et chemins empruntés.  
Les concurrents sont tenus de respecter la nature, les propriétés privées, les zones interdites sur la carte ainsi que les lieux publics traversés.  
Nage interdite.

**La CO2 n'est aucunement une compétition**, et reste une épreuve conviviale où chacun participe à son rythme.  
En toute circonstance, l'esprit fair play et le respect seront de mise à l'égard des autres concurrents et de l'organisation.  
**EN CAS DE NON RESPECT DE CES CONSIGNES, L'EQUIPE SERA IMMEDIATEMENT MISE HORS COURSE.**

### Article 2 : L'organisation

Les Echappés de Mélusine ont souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur.  
Pour des raisons météorologiques ou de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier l'itinéraire du parcours ou de supprimer certaines sections.  
En cas de force majeure, les Echappés de Mélusine se réservent le droit d'annuler totalement l'épreuve : en cas d'annulation les chèques d'engagement seront renvoyés  
En aucun cas, l'organisation ne sera tenue pour responsable des pertes, vols ou dégradations des biens personnels des concurrents.

### Article 3: L'épreuve

Equipe de 2 concurrents (A partir de 14 ans avec accord parental pour les mineurs. Moins de 14 ans autorisés seulement si participation avec un parent.)  
Sans Assistance et en autonomie complète  
Allure libre : Marche/Course d'orientation  
Durée de l'épreuve 2h30 maxi  
Pénalités : 20 pts par minute entamée eu delà de 2h30  
Les balises : Entre 30 et 40 balises à pointer (Majorité de balises cartées + quelques balises à tracer) Ordre de pointage libre.  
La cartographie : type IOF au 1/10000°  
Exclusion immédiate : Non respect du règlement, abandon d'1 équipier en pleine nature, tout acte ou comportement jugé non conforme à l'esprit du Raid.

### Article 4: L'inscription

Le montant : 7 euros par coéquipier (majoration de 2 euro sur place)  
Prestations : 2 Cartes de type IOF (1 en PREAC + 1 papier ordinaire) / équipe, collation à l'arrivée  
Forfait : moins de 7 jours avant la date de la CO les frais d'inscription ne seront pas remboursés

#### **Par le fait de s'inscrire, le candidat déclare :**

Etre pleinement conscient des risques inhérents à la pratique de la Course d'orientation en milieu naturel et sur des routes ouvertes à la circulation.  
Etre couvert par une assurance responsabilité civile individuelle ainsi qu'une assurance individuelle accident.  
Renoncer à tout recours contre l'organisation pour tous dommages ou vols de matériels personnels survenant avant, pendant ou après la manifestation sportive.  
S'engager à respecter le présent règlement et se tenir informer d'éventuelles modifications pouvant être apportées ultérieurement.  
S'engager à accepter sans condition les prises de vue et de son, ainsi que leur exploitation à titre informatif ou publicitaire.  
S'engage sous sa seule responsabilité et sous couvert d'un certificat médical, être seul juge de l'opportunité de prendre le départ ou de poursuivre l'épreuve hormis décision contraire de l'organisation.